

Le cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Caen (fin XII^e-début XIII^e siècle)

The cartulary of Holy Trinity Abbey, Caen (end of the 12th-beginning of the 13th century)

Catherine Letouzey-Réty



Édition électronique

URL : <http://tabularia.revues.org/482>

DOI : 10.4000/tabularia.482

ISSN : 1630-7364

Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard,
Presses universitaires de Caen

Référence électronique

Catherine Letouzey-Réty, « Le cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Caen (fin XII^e-début XIII^e siècle) », *Tabularia* [En ligne], Les cartulaires normands. Bilan et perspectives de recherche, mis en ligne le 18 décembre 2009, consulté le 01 février 2017. URL : <http://tabularia.revues.org/482> ; DOI : 10.4000/tabularia.482

Le cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Caen (fin XII^e - début XIII^e siècle)

The cartulary of Holy Trinity Abbey, Caen (end of the 12th - beginning of the 13th century)

Catherine LETOUZEY-RÉTY

Université de Paris I-Panthéon Sorbonne

cletouzey@free.fr

Résumé :

Le cartulaire le plus ancien conservé pour la Trinité de Caen, autrement appelée l'Abbaye-aux-Dames, concentre une part essentielle de la richesse du fonds de l'abbaye pour les XI^e-XII^e siècles. L'édition récente de ce document, malgré une érudition sans faille, soulève un certain nombre de problèmes et rappelle la nécessité du retour au manuscrit, pour émettre quelques hypothèses quant à la logique de composition du cartulaire.

Mots-clés : cartulaire, écrit documentaire, enquête, censier, Angleterre.

Abstract :

The oldest preserved cartulary for the Abbey of Holy Trinity, Caen gathers an important part of the elements which can be drawn from the abbey archives for the 11th-12th centuries. The recent edition of this cartulary, despite a faultless erudition, raises some questions, and reminds us of the necessity to come back to the manuscript itself, in order to put hypotheses forward concerning the composition logic of this cartulary.

Keywords: cartulary, Pragmatic Literacy, surveys, England.

Le fonds de l'Abbaye-aux-Dames fait partie des archives caennaises parmi les plus prestigieuses pour la période des XII^e-XIII^e siècles. L'abbaye fut fondée par Guillaume et Mathilde vers 1059, et dédiée dès 1066¹, mais le fonds actuel de l'abbaye ne comporte aucun document original pour la fin du XI^e siècle. À la suite de « l'incurie qui régna au dépôt départemental de Caen jusqu'à la fin de la Monarchie de Juillet »², plus aucune charte des fondateurs de l'abbaye ne subsiste

1. Soit environ dix ans plus tôt que Saint-Étienne. Dans le cas de l'abbaye de la Trinité, la date de la fondation reste hypothétique; seule celle de la dédicace est assurée, car elle donna lieu à l'une des grandes pancartes confirmatives de l'abbaye; MUSSET, 1967, p. 14; ID. 1984, p. 191-210.

2. ID., 1967, p. 19.

en original dans les dépôts publics d'archives³. La dispersion des actes des XII^e-XIII^e siècles est aujourd'hui extrême, particulièrement en ce qui concerne les documents ayant une dimension anglo-normande, les plus intéressants pour les trafics de chartes avec le monde des antiquaires anglais du XIX^e siècle.

D'autant plus précieuse apparaît donc la seule source conservée pour la documentation du XI^e siècle : un petit cartulaire, conservé à la Bibliothèque nationale de France, sous la cote BnF ms lat. 5650. Il s'agit de l'un des documents les plus anciens qui nous soit parvenu du chartrier original⁴. Contrairement au cas de Saint-Étienne, pour lequel Lucien Musset a été contraint en 1968, de travailler à son volume sur les abbayes caennaises à partir de copies⁵, le cartulaire de la Trinité n'a jamais disparu, et l'on sent un certain soulagement sous la plume de l'historien : « [...] par chance, [dans le cas de l'Abbaye-aux-Dames], un cartulaire remarquablement ancien a survécu à Paris »⁶.

Histoire du cartulaire

Malgré l'absence de préambule ou de colophon, la datation de ce cartulaire se situe de manière assurée à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle⁷. Appartenant originellement au fonds de l'abbaye, le cartulaire a été transmis dès 1736 à la Bibliothèque du Roi, par l'intermédiaire de l'intendant de Caen Nicolas-Joseph Foucault (dont les armoiries figurent sur l'*ex-libris* du premier feuillet de garde), puis du bibliophile Charles d'Orléans de Rothelin. Ce parcours un peu particulier lui a permis d'échapper à la fois à l'arrêt révolutionnaire prescrivant la destruction de tout document en lien avec l'Angleterre⁸ et aux « emprunts » d'érudits normands. Ainsi protégé et conservé dans une collection prestigieuse, ce cartulaire est connu depuis longtemps : il sert d'exemple pour l'une des entrées

3. La Trinité a été de ce point de vue davantage dépouillée que Saint-Étienne. Au moins quatre originaux de la fin du XI^e siècle existaient encore au XIX^e siècle dans le fonds de l'abbaye. Selon les indications de Lucien Musset, des collections privées conservent encore aujourd'hui l'original du n° 17A, et des copies du XII^e siècle des n° 2 et n° 8 (II). Au XIX^e siècle, le n° 27 existait encore, puisque l'abbé De La Rue en exécuta une copie figurée; MUSSET, 1967, p. 23.

4. Les chartes de l'abbé de Tewkesbury et de Robert de Calix à l'abbesse Damette sont les seules copiées dans le cartulaire et préservées en original; Arch. dép. Calvados, 2H7 et 2H27. L'ensemble des chartes du XI^e siècle conservées pour la Trinité proviennent du cartulaire. Pour le XII^e siècle, près de la moitié des chartes transmises sont issues de copies opérées dans le cartulaire (19 chartes sur 41 préservées).

5. Contrairement à la Trinité, pour le cartulaire de Saint-Étienne, Lucien Musset a eu accès à certains des originaux ayant servi à le rédiger.

6. MUSSET, 1967, p. 22.

7. Datation proposée par MUSSET, 1967, p. 23; cette datation était déjà émise par Léopold Delisle dans ses notes préparatoires, BnF nouv. acq. fr. 21 831; elle est confirmée par Marjorie Chibnall et John Walmsley (CHIBNALL, 1982, p. xxii et WALMSLEY, 1994, p. 2).

8. Rappelé dans l'introduction de Léchaudé d'Anisy à son *Cartulaire de Basse-Normandie*, NA P.R.O.31/8/140B, i, p. 4 (décret du 7 messidor An II). Mais peu de temps après, un rapport de l'an VII (1792) insiste sur la nécessité de conserver les cartulaires; STEIN, 1907, p. IX. Les deux préconisations apparaissent contradictoires dans le cas du cartulaire de la Trinité. Mais aucune des deux n'a été suivie d'effet à Caen.

des continuateurs de Du Cange⁹, il est connu de Léopold Delisle¹⁰, inventorié par Henri Stein sous le numéro 709¹¹ et utilisé par Robert Carabie¹², ou encore par Michael Moïsssey Postan dans un article resté célèbre¹³, pour ne citer que quelques exemples¹⁴. Fait intéressant, Postan a eu connaissance du manuscrit grâce à un microfilm fourni par Marc Bloch. Son article a eu un grand retentissement en Angleterre, et l'interprétation du cas de la Trinité a été vulgarisée ensuite dans des manuels, notamment celui d'Austin Lane Poole en Angleterre. Georges Duby a repris ce dernier ouvrage pour les exemples anglais de *l'Économie rurale*¹⁵, et le cas du cartulaire de la Trinité est ainsi devenu « un classique » – à l'issue d'un détour par l'Angleterre¹⁶.

Malgré cette longue liste des intérêts que le cartulaire de la Trinité a suscités, le manuscrit lui-même a été peu considéré, et son appartenance au « genre » des cartulaires occultée¹⁷.

Intérêt du cartulaire

Pour quelles raisons a-t-il alors attiré l'attention ? D'abord en raison de sa précocité : le cartulaire date de la fin du XII^e ou du début du XIII^e et les documents qu'il contient sont tous de la seconde moitié du XI^e et du XII^e siècle¹⁸, période pour laquelle nous disposons d'un nombre de sources restreint dans le fonds de l'abbaye. Le cartulaire est également intéressant par son contenu : au milieu des copies « classiques » d'actes divers (chartes, notices, pancartes), se trouvent deux séries d'enquêtes réalisées en parallèle sur le temporel anglais et normand de l'abbaye (l'une réalisée au début du XII^e siècle et la seconde à la fin de ce même siècle). En termes de volume, ces enquêtes occupent à elles seules plus de la moitié du cartulaire (52 folios sur 87)¹⁹.

À la suite d'Henri Stein ou de Marjorie Chibnall, on est en droit de se demander s'il s'agit alors d'un « vrai » cartulaire. Pour Henri Stein, « trop souvent, on

9. Avec une erreur d'interprétation ; MUSSET, 1967, p. 95, note 2.

10. DELISLE, 1851.

11. STEIN, 1907, p. 100. Stein mentionne deux cartulaires pour la Trinité : celui-ci et le 2H4 (n° 710). La base *CartulR d'Ædilis* a repris les mentions de Stein ; *CartulR - Répertoire...* [en ligne].

12. CARABIE, 1943.

13. POSTAN, 1937, p. 183.

14. Il faut également citer Jean Birdsall, élève de Charles H. Haskins, qui a étudié les *surveys* anglais ; BIRDSALL, 1929.

15. POOLE, 1951, p. 45 ; DUBY, 1962, II, p. 434.

16. Postan a fait, dans le cas de la Trinité, une interprétation un peu hâtive ; le « cas d'école » de la Trinité est donc en réalité erroné ; CHIBNALL, 1982, p. xlix, note 5 ; LETOUZEY, 2009.

17. Lucien Musset s'en étonnait déjà en 1967 : « En dépit de la célébrité des abbayes caennaises, leurs archives offrent encore à l'érudition normande un champ de travail presque vierge et très prometteur », MUSSET, 1967, p. 48.

18. On exclut les quelques feuillets d'ajouts postérieurs à la fin du cartulaire (fol. 89-95v).

19. Six folios pour les enquêtes du début du XII^e siècle (fol. 20-23v pour la Normandie, fol. 26-29v pour l'Angleterre, soit trois folios par enquête). Les enquêtes de la fin du XII^e siècle occupent, quant à elles, quarante-six folios (fol. 41-87, avec dans le détail dix-neuf folios pour l'enquête anglaise et vingt-sept pour la normande).

a groupé improprement sous le nom de cartulaires des recueils qui ne répondent pas à ce titre : principalement des *censiers*, des inventaires de titres [...]. »²⁰. Marjorie Chibnall partage manifestement la définition adoptée par Stein, et précise au sujet du cartulaire de la Trinité : « *Although known as a cartulary, it contains only a small number of charters and notices [...]* »²¹. Mais si l'on adopte une définition plus large du cartulaire, celui de la Trinité se rattache sans conteste au groupe des « cartulaire-censiers », suivant la typologie des cartulaires esquissée par exemple dans le répertoire *CartulR d'Ædilis*²² : il s'agit bien d'un « cartulaire hybride, dans lequel copies d'actes et données foncières sont associées, avec les fonctions d'un censier/rentier/terrier (...) ». Ici, les deux éléments sont très étroitement imbriqués, comme le remarque Lucien Musset : le cartulaire « se compose de deux éléments entremêlés, mais bien distincts par leur nature »²³ : d'une part, une série de chartes et de notices (biens anglais et normands) et, d'autre part, une série de censiers concernant les principaux domaines des deux pays.

La présence d'enquêtes au sein d'un cartulaire n'est pas en soi un fait extraordinaire mais, pour la Normandie du XII^e siècle, il n'y a pas d'autre exemple connu de ce genre²⁴. John Baldwin, dans l'introduction à l'édition du *Livre de terres* de Pierre du Thillay, mène une réflexion très riche sur le titre adéquat à donner à son ouvrage et, s'interrogeant sur le contexte normand de mise par écrit d'enquêtes, émet l'hypothèse que la Trinité inaugure ce genre pour la Normandie – d'après les sources qui nous sont parvenues, bien entendu²⁵.

Le dernier intérêt majeur de ce cartulaire tient dans la description qu'il offre de réalités anglaises et normandes, continuellement mises en parallèle dans le manuscrit. Dès 1066, l'abbaye a en effet reçu des mains de ses fondateurs de riches manoirs en Angleterre²⁶, qu'elle conserve, bien après 1204, jusque tard dans le XIV^e siècle, alors que la Guerre de Cent Ans battait son plein. De ce point de vue également, il s'agit d'un document sans équivalent en Normandie. Du côté de l'historiographie anglaise, les enquêtes contenues dans le cartulaire se rattachent au groupe des rares et célèbres enquêtes préservées pour le

20. Et Henri Stein de préciser : « Dans le présent travail, tous ces divers recueils ont été laissés de côté ; on n'y trouvera que *les véritables cartulaires ou recueils d'actes* relatifs à un même établissement, à une même localité, quelle qu'en soit l'origine, quelle qu'en soit la date », STEIN, 1907, p. VII-VIII. Pourtant, sous le n° 709, le cartulaire de la Trinité apparaît bien sous la dénomination « cartulaire ».

21. CHIBNALL, 1982, p. xxii.

22. *CartulR - Répertoire...* [en ligne] <http://www.cn-telma.fr/cartulR/entite4417/>; MILAGROS CARCEL ORTI et BAUTIER, 1997, p. 74-81.

23. MUSSET, 1967, p. 23.

24. S'agit-il des hasards de la conservation ?

25. BALDWIN, 2002.

26. Le don de ces manoirs est résumé dans la pancarte de 1082 (fol. 17), MUSSET, 1967, n° 9, p. 90-91; BATES, 1998, n° 60, p. 287-288. Les quatre manoirs principaux, cités dans cette pancarte, sont Felsted (Essex), Minchinhampton et Pinbury (Gloucestershire), Tarrant (Dorset). Il faut ajouter pour compléter la liste des possessions de l'abbaye en Angleterre : Avening (Gloucestershire), Tilshead (Wiltshire) et Horstead (Norfolk).

XII^e siècle (celles de Glastonbury, Burton, Shaftesbury, par exemple). Celles de la Trinité de Caen revêtent en outre un intérêt notable au sein de cet ensemble documentaire restreint : un aspect évolutif (elles sont réalisées à deux dates successives, ce qui évite l'écueil de l'image statique fournie en général par ce type de source). Ainsi, même pour des historiens anglais plus familiers de ces archives, les enquêtes de la Sainte-Trinité paraissent exceptionnelles.

Une longue liste de prétendants à l'édition

Malgré cet intérêt connu et reconnu, l'édition du cartulaire est relativement récente. Le constat apparaît d'autant plus étonnant que ce document constitue un « cas d'école » presque inespéré pour l'application concrète des théories comparatistes de Marc Bloch, développées notamment dans son cours intitulé « Seigneurie française et manoir anglais »²⁷. Dès le XIX^e siècle, Amédée-Louis Léchaudé d'Anisy avait bien perçu l'intérêt des archives de la Trinité dans cette perspective comparatiste²⁸ (avec l'optique de revendre aux Anglais soit des transcriptions, soit les documents eux-mêmes). C'est par l'intermédiaire de cet érudit qu'ont été transmis un certain nombre de documents ayant servi aux éditions anglaises (celles de Round et de Davis par exemple)²⁹. Concernant le cartulaire de la Bibliothèque nationale à proprement parler, seules des éditions partielles existaient jusqu'en 1994. Les érudits normands ont fourni à leurs correspondants des copies, qui ont permis la connaissance de certaines des pancartes en Angleterre. Lucien Musset déplore en 1967 le manque de rigueur de ces éditions, partielles, incomplètes et parfois erronées. Pour y remédier, à la suite de son édition des pancartes, il projetait en 1968 une édition des enquêtes du cartulaire, dont seule la partie anglaise avait été jusque-là exploitée, par Jean Birdsall, élève de Charles Homer Haskins³⁰. Ce dernier avait, quant à lui, publié un document devenu dès lors célèbre³¹, emblématique des spoliations subies par les abbayes normandes lors du conflit opposant Robert Courteheuse et Henri I^{er}. L'édition du cartulaire dans son intégralité avait été préparée dès le XIX^e siècle par Léopold Delisle, qui y travailla de 1846 à 1850³². René-Norbert Sauvage reprit le projet d'édition, sans le mener à bien³³. C'est finalement une collection anglaise, les *Records of Social and Economic History* de la *British Academy*, qui publie en 1982 le premier tome d'édition du cartulaire, fruit du travail de Marjorie Chibnall³⁴. Lucien Musset devait être l'auteur du second volume, mais il

27. BLOCH, 1967.

28. Logique illustrée par son imposant *Cartulaire de la Basse-Normandie*, aujourd'hui aux *National Archives*, à Kew; Arch. Nat. P.R.O. 31/8/140B.

29. DAVIS, 1913; ROUND, 1899.

30. BIRDSALL, 1929.

31. HASKINS, 1918, p. 63-64 (fol. 39 du cartulaire).

32. On conserve aujourd'hui encore ses notes préparatoires à la Bibliothèque nationale, BnF nouv. acq. fr. 21 831.

33. Ses notes furent détruites en 1944; MUSSET, 1967, p. 23.

34. CHIBNALL, 1982.

n'a pu mener ce projet à son terme. C'est à John Walmsley, chercheur australien, que l'on doit le second volume, qui achève douze ans plus tard la publication intégrale du cartulaire³⁵.

Le projet d'édition a donc abouti à la publication de deux volumes distincts (trois en fait avec le volume de Lucien Musset³⁶). L'édition de Lucien Musset – complétée par la nouvelle édition des *Regesta* par David Bates³⁷ –, comme celle de Marie Fauroux³⁸, s'est attachée aux chartes et pancartes ducales, suivant une logique de comparatisme entre les abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité. Le projet d'édition anglaise suit, quant à lui, un strict critère géographique par pays (logique pourtant anachronique pour l'époque de rédaction du cartulaire) : Marjorie Chibnall a édité les textes concernant l'Angleterre (enquêtes et chartes dans des sections distinctes) – et a ajouté des enquêtes postérieures sur les possessions anglaises, conservées sous la forme de rôles, à Kew majoritairement. Sur le même modèle, John Walmsley a édité les documents portant sur la Normandie. Or, comme on l'a vu, ces différents éléments sont étroitement entremêlés dans le cartulaire original. Ce projet d'édition n'est donc pas sans soulever un certain nombre de problèmes : malgré des introductions et un texte d'une érudition absolue, nous ne sommes pas très loin des principes d'édition du XIX^e siècle. Le second tome a été publié en 1994, donc quelques années après la table ronde de l'École des Chartes sur les cartulaires³⁹, mais il suit, inévitablement, la même logique en miroir du premier tome⁴⁰. Ces publications, bien entendu essentielles, nécessitent allers et retours constants vers le manuscrit pour retrouver la structuration de ce dernier, que l'édition a entièrement fait perdre⁴¹.

Retour au manuscrit

Il s'agit d'un petit volume *in-octavo*, constitué à l'origine de onze cahiers de huit folios, soit quatre-vingt-huit folios. Un douzième cahier, aujourd'hui en mauvais état, rédigé par plusieurs mains au XIII^e siècle, a été ajouté par la suite (fol. 89-95v). La reliure a été refaite au XIX^e siècle. La partie initiale du cartulaire (fol. 1-87) est écrite d'une seule main vers la fin du XII^e siècle – datation cohérente avec les actes contenus dans le cartulaire –, en grosse *libraria* à la régularité extrême, remplissant uniformément vingt-deux à vingt-trois lignes par page.

35. WALMSLEY, 1994.

36. Ces trois volumes couvrent presque l'intégralité du cartulaire, à l'exception de la charte de confirmation d'Henri I^{er} (fol. 37-38v), publiée dans les *Calendar of Charter Rolls...*, v, 158. Les ajouts du XIII^e siècle des feuillets de fin, très abimés, sont inédits.

37. BATES, 1998a (n° 58-65 pour La Trinité).

38. FAUROUX, 1961.

39. GUYOTJEANNIN *et al.*, 1993.

40. On sent néanmoins un regret chez John Walmsley. Ce dernier suit en général plus méticuleusement l'ordre du cartulaire, notamment dans la partie « documents annexes » qui achève son édition (cette section regroupe les documents qui ne sont ni des pancartes, ni des enquêtes).

41. Voir en annexe le sommaire du manuscrit avec le renvoi aux différentes éditions.

Une homogénéité marquante

La remarquable unité du cartulaire contraste fortement avec la dispersion extrême de la documentation de l'abbaye, et des éditions existantes⁴². L'absence de réagencement postérieur des cahiers, l'extrême rareté des ratures et ajouts contemporains, et l'enchaînement intégral du texte orientent vers un projet cohérent et d'emblée bien réfléchi, sur lequel il faut s'interroger.

Cette unité apparaît encore plus délibérée si l'on tente de se représenter les distances entre les éléments décrits : le temporel de l'abbaye s'étend dès le XI^e siècle de la plaine de Caen jusqu'au Norfolk, à plus de 400 km au nord, avec la Manche à traverser. Toutefois, dans le cartulaire, les différents éléments du patrimoine s'enchaînent, y compris parfois sans saut de ligne, ou avec un début à la dernière ligne du feuillet précédent. Il faut par exemple s'aider des titres pour savoir que *de felstedo* ouvre – pour qui connaît la localisation de Felsted – la première série d'enquêtes concernant les manoirs anglais (fol. 26). Plus loin dans le texte (fol. 60v), une fois encore, seuls les noms des seigneuries permettent de saisir que nous sommes passés de Pinbury, dans le Gloucestershire, à Carpiquet, en Normandie, à plus de 350 km de distance.

Une fonctionnalité pratique

Face au problème de gestion soulevé par un tel temporel, l'idée d'une fonctionnalité pratique du cartulaire est l'évidence. De fait, la caractéristique principale de ce cartulaire est la surabondance des enquêtes : il faudrait adjoindre aux deux séries d'enquêtes précédemment citées et identifiables aisément, les documents d'ordre économique des folios 23v-26 (liste de rentes à Ouistreham, *memorandum* sur les terres du bailli de Villons-les-Buissons), le document concernant la ferme de Jersey (fol. 32v-33), l'enquête sur Ouistreham du folio 38, ainsi que le groupe d'enquêtes portant sur les destructions subies par le temporel de l'abbaye des folios 38v-41 (notes sur les déprédations de Simon de Felsted en Angleterre, compte rendu des spoliations des grands en Normandie après la mort de Guillaume, note sur la destruction des bois dans les possessions anglaises sous le règne d'Étienne).

D'autres documents rejoignent la logique de la liste : la répartition des biens entre les différents services de l'abbaye (fol. 18v-20), la liste des ornements de l'église et des reliques (fol. 25v-26), la notice des dons des premières religieuses (fol. 29v-31) et la liste des achats de la reine Mathilde (fol. 34v-36v). Cette « manie » des enquêtes semble spécifique à la Trinité⁴³. Elles interviennent souvent dans un contexte de menace à l'encontre du patrimoine : c'est très nettement

42. Cette unité n'est pas aussi marquante dans le cas du cartulaire de Saint-Étienne. La partie originale de ce manuscrit comprend quarante-trois folios, mais dans cette partie initiale aussi, l'homogénéité n'est pas significative, Arch. dép. Calvados, 1J41.

43. Le cartulaire de Saint-Étienne comporte certes quelques éléments de liste (notamment la longue liste d'achats des premiers abbés), mais cet aspect y demeure moins marquant.

le cas avec les spoliations mentionnées dans les folios 38v-41, mais également avec le *memorandum* sur les terres du bailli Raoul (fol. 25), par exemple. De plus, les dates successives de réalisation des enquêtes les plus détaillées – celles portant en parallèle sur le temporel anglais et normand – montrent la volonté de gérer au plus près, de façon évolutive, la situation sur le terrain et de remédier aux troubles décrits. La part prise par la description du temporel est écrasante : plus de la moitié du document est ainsi occupée par les enquêtes, qui se situent au cœur du projet de rédaction, hypothèse confirmée par le petit format choisi, aisément maniable et transportable. Les rubriques et l'usage des couleurs (limité au rouge et au vert, mais selon un usage régulier soulignant le même type d'élément du texte – les rubriques et les *signa*, notamment) servent sans aucun doute de repère pour faciliter une lecture rapide. Cette visée pratique s'est poursuivie dans le temps, au moins durant le siècle suivant, comme l'indique la présence d'annotations marginales de différentes mains du XIII^e siècle, époque où le cartulaire n'était donc pas considéré comme périmé. Ce cartulaire devait évidemment permettre une gestion plus efficace du temporel anglo-normand de l'abbaye.

La logique de composition

Déterminer plus avant la logique qui a présidé au choix des documents au sein de la bibliothèque de gestion de l'abbaye pose problème⁴⁴. Dans le cas du cartulaire de la Trinité, seuls deux documents ont été préservés en original dans le fonds de l'abbaye⁴⁵ : la charte de Fromund, abbé de Tewkesbury, des années 1163-78, et la charte de Robert de Calix à Damette, des années 1152-1178, qui sont parmi les actes les plus anciens du chartrier⁴⁶. En ce qui concerne les chartes des fondateurs, toutes ont disparu aujourd'hui des fonds publics d'archives. Le cartulaire remplit maintenant l'une des fonctions essentielles soulignées par Henri Stein, la préservation des titres originaux, les plus prestigieux – et par conséquent les plus susceptibles de disparaître –, indispensables à la (sur)vie de toute grande abbaye.

44. Il faudrait également émettre l'hypothèse de l'existence d'archives au niveau local (sur les possessions). Des documents étaient par exemple conservés à Quettehou (chef-lieu de canton, arr. Cherbourg-Octeville), et furent transmis aux Archives départementales de la Manche. Mais, dans les manoirs anglais de l'abbaye, cette documentation n'atteignit jamais l'ampleur de celle des prieurés des autres grandes abbayes anglo-normandes, car la Trinité n'avait pas de prieurés en Angleterre, à la différence de Saint-Étienne ou du Bec, par exemple. Jusqu'à la fin du XIII^e siècle, la documentation conservée en Angleterre est presque nulle, signe d'une centralisation administrative très poussée, contrastant avec le cas du Bec, qui possédait des prieurés « réels », au sens conventuel du terme, en Angleterre. Pour le cas du Bec : MORGAN, 1946, p. 2. Sur la question de l'expression trompeuse des « *alien priories* » en Angleterre : MATTHEW, 1962, p. 51-65 ; KNOWLES, 1940, p. 124. Sur le cas de la Trinité : BIRDSALL, 1929 ; CHIBNALL, 1982, p. xl.

45. Ce qui fait pâle figure à côté de Saint-Étienne, dont le fonds comporte encore neuf pancartes « originales » ; MUSSET, 1967, n° 1, 3, 5, 6, 7, 10, 18, 19, 28. Pour la Trinité, le seul original qui existe est un acte concernant également Saint-Étienne ; *ibid.*, n° 17 A (aujourd'hui coll. privée).

46. Arch. dép. Calvados, 2H2 et 2H27. La charte de Robert de Calix à Damette a également été copiée dans un cartulaire postérieur ; Arch. dép. Calvados, 2H1, fol. 26 ; WALMSLEY, 1994, doc. 12.

Une fonction de prestige ?

Le cartulaire devait de fait remplir cette fonction de prestige, malgré l'absence d'illustration brillante et le petit format employé. Le début du cartulaire est très intéressant de ce point de vue. Un problème se pose face au choix paradoxal opéré quant à la version et l'ordre des premières pancartes au sein du cartulaire. La pancarte placée en en-tête⁴⁷ est contradictoire dans les dates, ce que n'a pas manqué de relever Lucien Musset : elle se contredit entre le début et la fin de l'acte (1080, puis 1082)⁴⁸. Deux autres pancartes existaient dans le fonds de l'abbaye, cohérentes, elles, en termes de date : la version n° 8 brève (1082), ou la version n° 27 (1109) de l'édition de Lucien Musset⁴⁹. Le choix de la pancarte la plus contradictoire semble surprenant pour un document dont les premiers mots ouvrent le cartulaire, en l'absence de préambule. Deux inconvénients peuvent être trouvés aux autres versions : celle de 1082 n'est pas assez globale, celle de 1109 est trop tardive et sans clauses finales (or la précocité et la présence des *signa* des grands sont des éléments de prestige recherchés en en-tête). Finalement, on a préféré – « comble de l'inconséquence » pour Lucien Musset – la fusion maladroite de deux pancartes, rassemblant à elles deux tous les éléments recherchés : précocité, *signa* des grands et confirmation la plus large possible du temporel normand⁵⁰. La seconde place dans le cartulaire revient à la pancarte de 1066, sans conteste la plus prestigieuse (réalisée lors de la dédicace de l'abbaye, en présence de tous les grands⁵¹, juste avant le départ pour Hastings, cérémonie durant laquelle Cécile, la fille de Guillaume et Mathilde, fut offerte comme oblate). Il s'agit bien du document le plus prestigieux en termes de réseau social et de proximité avec le pouvoir royal, mais l'ampleur des possessions mentionnées est moindre que dans le premier document. Ces deux pancartes initiales, dont l'esprit se prolonge dans toute la première partie du cartulaire, suivent bien la logique du « document-monument », de la fonction de prestige et de la valeur mémorielle attribuée au cartulaire, conservatoire de la *memoria* de l'institution (et de ses fondateurs, extrêmement présents dans ce cartulaire)⁵².

47. MUSSET, 1967, n° 8 (II).

48. Cette incohérence causera d'ailleurs des soucis à l'abbaye en termes de justification de ses droits lors d'une affaire de la fin du XVIII^e siècle. Sur ces problèmes d'incohérence, voir BATES, 1998a, p. 275-276 ; FUJIMOTO, 2001.

49. MUSSET, 1967, n° 8, n° 27 ; BATES, 1998a, n° 59.

50. Le « comble de l'inconséquence » est néanmoins réellement atteint avec un autre document ; MUSSET, 1967, n° 15. Lucien Musset dresse l'inventaire des maladresses trouvées pour la Trinité ; *ibid.*, p. 35.

51. On trouve un cas similaire pour l'abbaye du Bec en 1077 ; GAZEAU, 1985. Nombre de pancartes ont été confirmées par Guillaume dans ces années 1070-1080 ; BATES, 1998b, p. 105.

52. Il semble manquer néanmoins à cette fonction de prestige les bulles pontificales. Se trouvaient-elles dans un autre cartulaire contemporain ? Rien ne permet de l'affirmer, même si un annotateur du XVII^e siècle a inscrit au recto du second feuillet de garde de ce cartulaire la mention « troisième chartrier ». Il reste aujourd'hui dans le fonds de l'abbaye cinq autres cartulaires (Arch. dép. Calvados, cartons 2H1-3 et 2H4-7), tous postérieurs. Sur les quinze bulles conservées dans le fonds de l'abbaye pour les XII^e-XIII^e siècles (Arch. dép. Calvados, 2H25/2 et John Rylands Library, Manchester, BMC/62), seule une, datant de 1184, aurait probablement pu être intégrée

En l'absence de préambule, la logique d'ensemble du cartulaire ne se retrouverait-elle donc pas dans ces pancartes initiales ? On pourrait de fait voir le cartulaire comme une pancarte étendue, suivant la même logique, c'est-à-dire un arbitrage pour combiner d'une part l'ampleur du temporel (efficacité gestionnaire) et, d'autre part, le prestige (proximité avec le pouvoir royal), avec l'objectif de « fondre » ces préoccupations en un document d'apparence cohérente. Cet effort de synthèse que l'on trouve dans l'ensemble du cartulaire suit de fait la logique mise en œuvre dans les pancartes. Ces dernières sont considérées tantôt comme des « faux frères » du cartulaire, tantôt comme des pré-cartulaires⁵³ ; il y aurait chronologiquement d'abord le cartulaire du IX^e siècle, puis les pancartes ou pré-cartulaires (tels ceux de Saint-Martin de Tours) et enfin le cartulaire « classique » du XII^e-XIII^e siècle. La rédaction de la pancarte (ou charte globale) se justifie par l'émission des biens à gérer⁵⁴, suivant la logique qui semble présider à l'ensemble de la rédaction du cartulaire de la Trinité. L'aspect « primitif »⁵⁵ de l'écriture du cartulaire de l'Abbaye-aux-Dames renforce ce rapprochement entre cartulaire et pancarte. Comme le montre Lucien Musset, les pancartes sont des tentatives de fusion d'éléments multiples⁵⁶ ; il en est de même pour l'ensemble de ce cartulaire, le but étant de connaître globalement, d'un seul coup d'œil – ou presque – l'étendue des droits des moniales. Le cartulaire tout entier suit ainsi le même esprit que la pancarte, « document sincère qui fixe le moment d'une évolution fluide »⁵⁷.

Ce rapprochement de logique entre contenant et contenu semble particulièrement valide dans le cas du cartulaire de la Trinité. Comme le souligne David Bates, pour la plupart des abbayes normandes à cette époque, une pancarte ou une charte de confirmation suffisait pour établir une sorte de registre des possessions, ce qui peut expliquer l'absence de réalisation de cartulaire. Les deux exceptions à cette logique se trouvent dans les archives des abbayes de la Trinité du Mont et de Fécamp, pour lesquelles on conserve les cartulaires les plus précoces de la province (fin du XI^e siècle). David Bates remarque à leur sujet : « Notre connaissance de ces deux premiers cartulaires souligne le rapport qui existait en

au cartulaire (WALMSLEY, 1994, n° 5 ; RAMACKERS, 1937, n° 257), mais elle ne fait que confirmer des droits concédés par Guillaume le Conquérant dans une pancarte qui est, quant à elle, copiée dans le cartulaire (MUSSET, 1967, n° 8). Dans ce cartulaire, l'accent est manifestement mis sur les fondateurs et l'entourage royal, et très peu sur les grands ecclésiastiques (une seule charte les représente, celle de l'abbé de Tewkesbury, aux fol. 36 – 37r., charte étroitement liée aux préoccupations administratives de l'abbesse).

53. *CartulR - Répertoire...*, page d'introduction à la typologie des cartulaires ; MILAGROS CARCEL ORTI et BAUTIER, 1997, n° 50 ; PARISSÉ, 1997.

54. *Ibid.*, p. 251.

55. Le terme n'est ici pas péjoratif, mais renvoie à la proximité de ce cartulaire avec ceux qui ont été produits dans le monde culturel carolingien.

56. Sur la question des mécanismes d'élaboration des pancartes : MUSSET, 1967, p. 26 ; PARISSÉ, 1997 et 1998 ; BATES, 1998a et BATES, 1998b.

57. MUSSET, 1967, p. 35.

Normandie entre les pancartes ou chartes de confirmation et le cartulaire»⁵⁸. Ce lien semble bien se confirmer dans le cas de l'Abbaye-aux-Dames.

La recherche d'unité du manuscrit, remarquablement atteinte dans le cas de la Trinité, est à mettre en relation avec le souci des scribes normands d'un éventuel usage des documents en justice. Comme le souligne Lucien Musset, pour cette raison, la cohérence de l'écriture d'une pancarte prévaut absolument sur sa cohérence chronologique⁵⁹. L'hypothèse du rapprochement entre la logique des pancartes et celle du cartulaire dans son ensemble s'avère nettement plus convaincante dans le cas du cartulaire de la Trinité que dans celui de Saint-Étienne, et ce grâce au resserrement chronologique de réalisation du premier, et à l'unité qui en découle. Ce manuscrit, qui recouvre l'ensemble du temporel de l'abbaye, dont il rappelle sans cesse l'origine prestigieuse, témoigne d'une volonté de se prémunir contre les spoliations et, enfin, de maîtriser le réel.

Le cartulaire: reflet de la perception mentale unifiée d'un temporel éclaté

Le cartulaire de la Trinité témoigne de fait de la maîtrise de techniques particulières de l'écrit: il existe bien une manière graphique de raisonner, particulièrement au Moyen Âge où la matérialité visible du document est cruciale⁶⁰ et où ces techniques, loin d'être strictement symboliques, constituent des outils intellectuels essentiels à la maîtrise du réel et à l'action économique. Suger, abbé de Saint-Denis, notait en 1144-1145 dans ses *Gesta Sugerii abbatis* les liens qui unissent travail d'écriture et restauration du temporel de Saint-Denis⁶¹.

Peut-on alors trouver, dans le cas de la Trinité, un autre Suger – son pendant féminin? Il y a sans conteste une forte personnalité derrière ce projet construit et réfléchi de rédaction du cartulaire, mais aucune indication directe ne nous est parvenue. Une abbesse, sans aucun doute, mais laquelle? Sous quel abbatiat sommes-nous à la fin du XII^e ou au début XIII^e siècle? Il s'agit certainement d'une Jeanne, mais laquelle? L'idée d'un changement d'abbatiat et d'une volonté de reprise en main du temporel à cette occasion est envisageable, mais un flou certain sur la chronologie de la succession des abbesses durant cette période empêche de tirer des conclusions⁶². C'est en tout cas manifestement une abbesse – des abbesses? – particulièrement active(s), n'hésitant pas, pour

58. BATES, 1998b, p. 101.

59. MUSSET, 1967, p. 28, p. 34. Mais subsiste la question du moment où, dans le droit médiéval, les copies dans le cartulaire n'ont plus la même valeur que les chartes originales: est-ce le XI^e siècle? le XII^e siècle? Y-a-t-il vraiment une spécificité normande de ce point de vue? *CartulR - Répertoire...*, 2006.

60. Suivant les analyses de GOODY, 1979; MORSEL, 2006.

61. SUGER, 1996, p. 54-57. David Bates souligne également la qualité des archives de gestion des abbayes normandes: «Il me paraît que les moines travaillaient régulièrement pour tenir à jour les documents qui concernent les patrimoines de leurs abbayes et qu'ils utilisaient des archives assez importantes et bien organisées»; BATES, 1998b, p. 109.

62. Il pourrait s'agir de la septième abbesse. Voir la liste des abbesses dressée par Marjorie Chibnall; CHIBNALL, 1982, p. 139-140.

restaurer leur temporel, à citer nommément les grands qui ont spolié les terres de l'abbaye⁶³, ce qui ne remplit pas exactement les fonctions positives traditionnelles de la *memoria* recherchée par ces grands. La *memoria* du temporel telle que l'ont établie les fondateurs prime nettement dans ce cartulaire sur la *memoria* des grands.

Ainsi, de même que les fusions maladroites des pancartes ne doivent pas être perçues comme absurdes, de même cette volonté de synthèse, pour fixer à un moment donné l'image idéale du patrimoine dans le cartulaire, ne signifie certainement pas que les problèmes de gestion d'un tel patrimoine étaient gommés, ni que la perception géographique du rédacteur laissait à désirer⁶⁴. Ce temporel était alors perçu dans l'esprit des moniales comme un espace économique unifié, à l'image des vastes temporels décrits dans les polyptyques carolingiens, et ce malgré la présence de la Manche. À l'instar des polyptyques, l'écriture du cartulaire évoque l'ordre, l'homogénéité, voire l'immobilisme. Mais, comme le précise Jean-Pierre Devroey, qui a réexaminé la « perfection glacée » qui émane des polyptyques, « il n'y a [...] pas [...] "illusion d'immobilité", pour reprendre Georges Duby, mais intention d'immobilité »⁶⁵. Comme le remarque James Ambrose Raftis, le monastère se doit avant tout d'être un microcosme d'ordre et de stabilité dans un monde de chaos⁶⁶. Dans ce cartulaire, le but essentiel semble bien être la préservation de l'intégrité du temporel tel que l'a reçu l'abbaye des mains des fondateurs et donc, en parallèle, la sauvegarde de l'identité même de l'abbaye⁶⁷.

Épilogue: entre Normandie et Angleterre...

S'il y a proximité avec le pouvoir politique dans le cartulaire de la Trinité, c'est bien directement au plus haut niveau, avec les ducs-rois. Il faut ici souligner la particularité du cas normand, marqué par la puissance de son duc, et les liens étroits entretenus avec les abbayes de la province, liens qui se traduisent directement dans les pancartes des grandes abbayes normandes. Les pratiques de mise par écrit développées dans l'abbaye dénotent cette proximité avec le pouvoir ducal⁶⁸, puis royal, et l'importance accordée à l'écrit comme mode de gestion. Le cartulaire se rattache de ce point de vue au contexte anglais, avec le développement précoce des usages de l'écrit dans un but pratique. Il faut ajouter le lien spécifique que l'on peut tisser en Normandie entre les pancartes comme outil de gestion du temporel et le *Domesday Book*, produit dans le même univers anglo-normand: comme le souligne David Bates, il est significatif de voir le nombre de pancartes confirmées par Guillaume dans les années 1070-1080, qui constituent

63. Il s'agit du texte qui a frappé Charles Homer Haskins, fol. 39v-40v.

64. HIGOUNET, 1989; DEVROEY, 2007; GAUTIER-DALCHÉ, 1990.

65. DEVROEY, 1993a et 1993b, p. 441 et p. 93.

66. RAFTIS, 1961.

67. Sur l'aspect identitaire des cartulaires, voir notamment GEARY, 1996, p. 25.

68. Par exemple, dans le cas de l'enquête de Ouistreham du fol. 38, non datée, mais probablement très ancienne, qui pourrait être le reste d'une enquête ducale (hypothèse de Mathieu Arnoux).

une sorte de confirmation générale des possessions des abbayes normandes, selon une chronologie et une logique que l'on ne peut manquer de rattacher à celles du *Domesday Book*⁶⁹. David Bates remarque que ces pancartes normandes réalisent la symbiose entre les traditions diplomatiques de la Normandie et de l'Angleterre, celle des pancartes (et du monde carolingien) d'une part, et celle du *Domesday Book*, d'autre part. De fait, de façon significative, dès le XI^e siècle, le *Domesday Book* est qualifié de *descriptio* ou de *carta*⁷⁰. En Normandie, la tradition des pancartes se poursuit jusqu'aux années 1130 et fait la transition «entre l'époque où les chartes normandes sont restées plus fidèles aux formes carolingiennes, et l'arrivée du bref en Angleterre sous Henri I^{er}»⁷¹. Le cartulaire de la Trinité, par sa forme et son approche spécifique, apparaît ainsi à la fois imprégné de traditions carolingiennes et d'influences anglo-normandes. Quelques autres exemples de cartulaires contemporains anglais, contenant également des extraits d'enquêtes liées explicitement au *Domesday Book* nous sont parvenus : par exemple, les cartulaires d'Ely, d'Abingdon, de Bath ou d'Evesham.

L'analyse des enquêtes du cartulaire de la Trinité montre précisément que l'abbaye a suivi les pratiques gestionnaires d'outre-Manche – largement en avance sur celles du continent –, et a fait notamment le choix, malgré la distance, du retour à une gestion directe dans l'ensemble de ses seigneuries⁷². Dans le contexte spécifiquement anglais du XII^e siècle, le lien entre développement de l'écrit pratique et retour au faire-valoir direct des seigneuries, alors les mieux gérées d'Occident, a été depuis longtemps souligné. La mise par écrit des enquêtes, et leur insertion dans ce cartulaire devait ainsi à la fois aider l'abbaye de façon pratique pour la gestion de ses possessions et participer à l'affirmation du pouvoir de l'abbesse grâce à la présence physique d'enquêteurs sur le terrain, rappelant le contrôle ferme exercé par ce seigneur lointain. Cette efficacité gestionnaire rappelle tout à fait le « grand projet de rationalisation clunisien »⁷³ et la forte centralisation de son système. Fait intéressant, se trouve derrière ce projet Henri de Blois, ami de Pierre le Vénérable, frère du roi d'Angleterre, trésorier du royaume, représentant des milieux gestionnaires les plus éclairés de l'Europe du XII^e siècle et aussi neveu de Cécile, seconde abbesse de l'Abbaye-aux-Dames.

Annexe : sommaire du cartulaire BnF ms. lat. 5650

- fol. 1-8v : pancarte de Guillaume et Mathilde, 1081-2 (MUSSET, 1967, n° 8, n° 27; BATES, 1998a, n° 59)
- fol. 9-3v : grande pancarte de Guillaume et Mathilde, 18 juin 1066 (FAUROUX, 1961, n° 231; MUSSET, 1967, n° 2)

69. BATES, 1998b, p. 105.

70. BATES, 1985, p. 4-5.

71. BATES, 1998b, p. 109; POTTS, 1992.

72. LETOUZEY, 2009.

73. MENANT, 2006, p. 41.

- fol. 13v-15 : notice d'un accord conclu en 1183 au sujet de Villons-les-Buissons (WALMSLEY, 1994, doc. 1, p. 113)
- fol. 15-16v : accord avec Saint-Étienne, 1083 (MUSSET, 1967, n° 17; BATES, 1998a, n° 64)
- fol. 17 : charte de Guillaume et Mathilde, 1082 (MUSSET, 1967, n° 9; BATES, 1998a, n° 60)
- fol. 17v-18v : charte de la comtesse Adèle de Boulogne, 1075 (MUSSET, 1967, n° 21; BATES, 1998a, n° 58)
- fol. 18v-20 : *De institutione ecclesie*, pancarte inachevée de Guillaume et Mathilde établissant la répartition de chaque élément du patrimoine foncier pour les différents services de l'abbaye (MUSSET, 1967, n° 12; BATES, 1998a, n° 62)
- fol. 20-23v : première série d'enquêtes, Normandie, début du XII^e siècle (WALMSLEY, 1994, p. 53-60)
- fol. 23v-24 : liste de rentes, Ouistreham, s.d. (WALMSLEY, 1994, doc. 2, p. 113)
- fol. 23v : droits concernant Ouistreham, 1230 (WALMSLEY, 1994, doc. 3, p. 115)
- fol. 24-25 : achats divers, 1083-4 (WALMSLEY, 1994, doc. 4, p. 116)
- fol. 25 : *memorandum* sur les terres de *Radulfus*, *pretor* de Villons-les-Buisson, s.d. (WALMSLEY, 1994, doc. 5, p. 117)
- fol. 25v-26 : *De ornamentis ecclesie* (MUSSET, 1967, n° 16; BATES, 1998a, n° 63)
- fol. 25v-26 : *De reliquiis ecclesie* (MUSSET, 1967, n° 29)
- fol. 26-29v : première série d'enquêtes, Angleterre, début du XII^e siècle (CHIBNALL, 1982, p. 33-38)
- fol. 29v-31r : notice des dons des premières religieuses (MUSSET, 1967, n° 22)
- fol. 31-32v : chartes de particuliers conférant des terres à l'abbaye, fin XI^e-début XII^e siècle (WALMSLEY, 1994, doc. 6-9, p. 118-121)
- fol. 32v-33 : ferme des propriétés de l'abbaye à Jersey, 1066-1113 (WALMSLEY, 1994, doc. 10, p. 121)
- fol. 33 : donation d'une terre et d'une maison à Coleville, fin XI^e-début XII^e siècle (WALMSLEY, 1994, doc. 11, p. 122)
- fol. 33-34 : notice de l'abbesse Dametta rappelant que Robert de Calix a constitué l'abbaye héritière de ses propriétés à Calix, vers 1152-1178 (WALMSLEY, 1994, doc. 12, p. 122)
- fol. 34 : charte de Robert Courteheuse, vers 1087-94 (WALMSLEY, 1994, doc. 13, p. 123)
- fol. 34v-36v : pancarte inachevée de Guillaume et Mathilde, 1066-1083 (MUSSET, 1967, n° 11; BATES, 1998a, n° 61)
- fol. 36v-37 : charte de Fromund, abbé de Tewkesbury, 1163-78 (CHIBNALL, 1982, n° 3)
- fol. 37-38 : charte d'Henri I^{er} confirmant les possessions anglaises, 1106-35 (*Calendar of Charter Rolls...*, v, 158)
- fol. 38 : enquête pour Ouistreham, s.d. (WALMSLEY, 1994, doc. 14, p. 124)
- fol. 38v-39 : note sur les déprédations de Simon de Felsted, avant 1175 (CHIBNALL, 1982, p. 39-40)

- fol. 39v-40v: compte rendu des spoliations subies par l'abbaye après la mort de Guillaume, 1087-1100 (WALMSLEY, 1994, doc. 15, p. 125-128)
- fol. 40v-41: note sur la destruction des bois dans les possessions anglaises, règne d'Étienne (une seconde version de cette note se trouve à l'intérieur des enquêtes anglaises, fol. 52-3)
- fol. 41-60v: deuxième et troisième séries d'enquêtes, Angleterre, fin du XII^e siècle (CHIBNALL, 1982, p. 40-74)
- fol. 60v-87: seconde série d'enquêtes, Normandie, fin du XII^e siècle (WALMSLEY, 1994, p. 61-109)
- fol. 87: notice rappelant que l'abbaye a prouvé en justice son droit sur une maison à Caen, 1183 (WALMSLEY, 1994, doc. 16, p. 128)
- fol. 87: don d'une maison par Robert de Calix, fin du XII^e siècle (WALMSLEY, 1994, doc. 17, p. 129)
- fol. 87v: dispute concernant l'église de Carpiquet, 1185 (WALMSLEY, 1994, doc. 18, p. 129)
- fol. 88: chartes concernant une tenure et des moulins à Caen, XII^e siècle (WALMSLEY, 1994, doc. 19-21, p. 131-132)
- fol. 88v: jugement concernant Caen, 1217 (WALMSLEY, 1994, doc. 22 p. 132)
- fol. 88v-95v: ajouts postérieurs, concernant essentiellement des jugements (XIII^e-XIV^e siècles)

Sources manuscrites

- Arch. dép. Calvados, série 2H.
- BnF ms lat. 5650.
- BnF nouv. acq. fr. 21 831 (notes préparatoires de Léopold Delisle).
- John Rylands Library, Manchester, BMC/62 (bulle de 1278 en faveur de La Trinité).
- NA: P.R.O 31/8/140B «Cartulaire de Basse-Normandie» par Léchaudé d'Anisy, 3 vol.

Bibliographie

- BALDWIN, John W., *Le Livre de terres et de revenus de Pierre du Thillay*, Cahiers Léopold Delisle, tome LI, Société Parisienne d'Histoire et d'Archéologie Normandes, 2002, 95 p.
- BATES, David, «The Earliest Norman Writs», *English Historical Review*, 1985, p. 266-284.
- BATES, David, *Regesta Regum Anglo-Normannorum. The Acta of William I (1066-1087)*, Oxford, Clarendon Press, 1998a, XXXVIII + 1153 p.
- BATES, David, «Les chartes de confirmation et les pancartes normandes du règne de Guillaume le Conquérant», in PARISSE, M., PÉGEOT, P. et TOCK, B.-M., (éd.), *Pancartes monastiques des XI^e et XII^e siècles*, ARTEM, Turnhout, Brepols, 1998b, p. 95-109.

- BIRDSALL, Jean, « The English manors of the Abbey of La Trinité at Caen », in *Anniversary essays in medieval history to C.H. Haskins*, Boston et New York, Houghton Mifflin Company, 1929, p. 25-44.
- BLOCH, Marc, *Seigneurie française et manoir anglais*, Cahier des Annales, 16, Paris, 1967, 159 p.
- Calendar of the Charter Rolls preserved in the Public Record Office*, 6 vol., Londres, Public Record Office, 1903-1927.
- CARABIE, Robert, *La propriété foncière dans le très ancien droit normand (XI^e-XIII^e siècle)*, Caen, Société d'Histoire du Droit Normand, 1943, LXXVII + 347 p.
- CartulR – Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, Paul Bertrand (dir.), Orléans, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2006 (*Ædilis*, Publications scientifiques, 3), [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/cartulR/entite4417/>
- CHIBNALL, Marjorie, *Charters and customs of the Abbey of Holy Trinity Caen*, Oxford, Oxford University Press (Records of Social and Economic History, New Series V), 1982, LIV + 163 p.
- DAVIS, H. W., Carless, *Regesta Regum Anglo-Normannorum, 1066-1154, I. Regesta Willelmi Conquestoris et Willelmi Rufi, 1066-1100*, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1913.
- DELISLE, Léopold, *Étude sur la condition de la classe agricole et sur l'état de l'agriculture en Normandie*, Paris, Société Libre d'Agriculture, Arts, Sciences et Belles-Lettres de l'Eure, 1851, LIII + 757 p.
- DEVROEY, Jean-Pierre, « Les premiers polyptyques rémois, VII^e-IX^e siècle », in *Études sur le grand domaine carolingien*, Aldershot et Brookfield, Variorum, n^o II, 1993a, p. 78-97.
- DEVROEY, Jean-Pierre, « Problèmes de critique autour du polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés », in *Études sur le grand domaine carolingien*, Aldershot et Brookfield, Variorum, n^o III, 1993b, p. 441-465.
- DEVROEY, Jean-Pierre, « Gérer et exploiter la distance. La maîtrise de l'espace dans le polyptyque de l'abbaye de Prüm (893) », in DEPREUX F., BOUGARD F., LE JAN R. (éd.), *Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (VI^e-XI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 49-65.
- DUBY, Georges, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2 vol., 1962, 822 p.
- FAUROUX, Marie, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, XXXVI, Caen, 1961, 560 p.
- FUJIMOTO, Tamiko, « Autour du cartulaire de l'abbaye de La Trinité de Caen à la fin du XII^e siècle : une approche de la gestion du domaine sur les deux côtés de la Manche », *Shigaku*, 70-3/4, 2001, p. 101-133 [en japonais].
- GAUTIER DALCHÉ, Patrick, « Un problème d'histoire culturelle : perception et représentation de l'espace au Moyen Âge », *Médiévales*, 18, 1990, p. 5-15.
- GAZEAU, Véronique, « L'aristocratie autour du Bec au tournant de l'année 1077 », *Anglo-Norman Studies, VII: Proceedings of the Battle Conference (1984)*, R. Allen Brown (ed.), Woodbridge, Boydell Press, 1985, p. 89-103.

- GEARY, Patrick J., *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier, 1996, 343 p.
- GOODY, Jack, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 272 p.
- GUYOTJEANNIN, Olivier, MORELLE, Laurent et PARISSÉ, Michel (éd.), *Les Cartulaires*, Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991), Paris, École des Chartes (Mémoires et Documents de l'École des Chartes, 39), 1993, 516 p.
- HASKINS, Charles Homer, *Norman Institutions*, New York, Frederick Ungar Publishing Co., 1918, 377 p.
- HIGOUNET, Charles, « À propos de la perception de l'espace au Moyen Âge », in *Media in Francia. Recueil de mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65^e anniversaire par ses amis et collègues français*, Paris, Maulevrier, 1989, p. 257-268.
- KNOWLES, David (Dom), *The Religious houses of medieval England*, Londres, Sheed and Ward, 1940, VIII + 167 p.
- LETOUZEY, Catherine, « Entre Angleterre et Normandie : la politique de conversion des redevances de l'abbaye de La Trinité de Caen (XII^e-XIII^e siècles) », in *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale : les conversions de redevances entre XI^e et XV^e siècles, Actes de la table-ronde organisée par le LAMOP à Auxerre les 26 et 27 octobre 2006*, Laurent Feller (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2009, p. 73-108.
- MATTHEW, Donald, *The Norman Monasteries and their English possessions*, Oxford, Oxford University Press, 1962, X + 200 p.
- MENANT, François, « Les transformations de l'écrit documentaire », in WEBER F., COQUERY N., MENANT F. (dir.), *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2006, p. 33-50.
- MILAGROS CARCEL ORTI, Maria et BAUTIER, Robert-Henri (éd.), *Vocabulaire international de diplomatie*, Valence, Commission Internationale de Diplomatie, 1997, 308 p.
- MORGAN, Marjorie, *The English lands of the Abbey of Bec*, Oxford, Oxford University Press, 1946, VIII + 164 p.
- MORSEL, Joseph, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge. Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », in WEBER F., COQUERY N., MENANT F. (dir.), *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, [en ligne] <http://www.pressens.fr/PDF/ECMonline.pdf>, 2006, p. 4-32.
- MUSSET, Lucien, *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde pour les abbayes caennaises*, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XXXVII, Caen, 1967, 179 p.
- MUSSET, Lucien, « La Reine Mathilde et la fondation de La Trinité de Caen », *Mémoires de l'Académie de Caen*, 21, 1984, p. 191-210.
- PARISSÉ, Michel, « Écriture et Réécriture des chartes : les pancartes aux XI^e et XII^e siècles », in *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 155, 1997, p. 247-265.

- PARISSE, Michel, « Les pancartes. Étude d'un type d'acte diplomatique », in PARISSE, M., PÉGEOT, P. et TOCK, B.-M. (éd.), *Pancartes monastiques des XI^e et XII^e siècles*, ARTEM, Turnhout, Brepols, 1998, p. 11-62.
- POOLE, Austin Lane, *From Domesday Book to Magna Carta, 1087-1216*, Oxford, Clarendon Press (Oxford History of England), 1951, XVI+452 p.
- POSTAN, Michael Moïsey, « The chronology of labour services », *Transactions of the Royal Historical Society*, 4th ser. XX, 1937, p. 167-193.
- POTTS, Cassandra, « The Early Norman Charters: a New Perspective on an Old Debate », in HICKS, C. (ed.), *England in the XIth century: Proceedings of the 1990 Harlaxton Symposium*, Stamford, Paul Watkins (Harlaxton Medieval Studies, II), 1992, p. 30-39.
- RAFTIS, James Ambrose, « Western monasticism and economic organization », *Comparative studies in society and history*, vol. 3, n° 4, 1961, p. 452-469.
- RAMACKERS, Johannes, *Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge. 2. Band Normandie*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1937, 424 p.
- ROUND, John Horace, *Calendar of Documents preserved in France, 918-1206*, Londres, H. M. Stationery Office, 1899.
- STEIN, Henri, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France* (Manuels de bibliographie historique, t. IV), Paris, A. Picard, 1907, XV + 627 p.
- SUGER, *Œuvres*, t. I: *Écrits sur la consécration de Saint-Denis, L'œuvre administrative, Histoire de Louis VII*, Françoise Gasparri (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge), 1996, LXXXII + 261 p.
- WALMSLEY, John, *Charters and customals of the Abbey of Holy Trinity Caen, Part 2, the French Estates*, Oxford, Oxford University Press (Records of Social and Economic History, New Series 22), 1994, 161 p.